



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL
DES
ACTES ADMINISTRATIFS**

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES
FINANCES PUBLIQUES**

N° Spécial

26 décembre 2022

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial DDFIP du 26 décembre 2022

SOMMAIRE

Décision	Date	DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES	Page
DDFIP N°2022-108	15.12.2022	Arrêté DDFIP n°2022-108 du 15 décembre 2022 relatif au régime de fermeture exceptionnelle au public des services de publicité foncière et de l'enregistrement de Nanterre 3 et de Vanves 2.	3
DDFIP N°2022_		Recrutement par voie contractuelle de travailleurs en situation de handicap.	4

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES

Arrêté DDFIP n°2022-108 du 15 décembre 2022 relatif au régime de fermeture exceptionnelle au public des services de publicité foncière et de l'enregistrement de Nanterre 3 et de Vanves 2.

La Directrice départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine,

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'État ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié, relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral PCI n°2020-84 du 24 août 2020 portant délégation de signature à Madame Maïté GABET, Directrice départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine, en matière de régime d'ouverture au public et de fermeture exceptionnelle des services déconcentrés de la Direction départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine ;

ARRETE :

Article 1^{er} :

Les services mentionnés ci-après seront fermés au public, à titre exceptionnel, les 2 et 3 janvier 2023 :

- le service de la publicité foncière et de l'enregistrement de Nanterre 3, situé 235 av Georges Clémenceau, à Nanterre ;
- le service de la publicité foncière et de l'enregistrement de Vanves 2, situé 58 boulevard du Lycée, à Vanves.

Article 2 :

Le présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture et affiché dans les locaux des services visés à l'article 1^{er}.

Fait à Nanterre, le 15 décembre 2022

Signé
Maïté GABET
Administratrice générale des Finances publiques

RECRUTEMENT PAR VOIE CONTRACTUELLE DE TRAVAILLEURS EN SITUATION DE HANDICAP

Vous avez un handicap reconnu par la CDAPH ou la COTOREP et vous désirez intégrer la Direction Générale des Finances publiques.

Vous pouvez vous inscrire (sous condition de diplôme) à la sélection sur dossier et entretien pour des emplois d'inspecteur, de contrôleur ou d'agent administratif des Finances publiques dans les directions suivantes :

31 inspecteurs des Finances publiques : Ain, Alpes-Maritimes, Calvados, Charente-Maritime, Côtes d'Armor, Doubs, Eure, Ille-et-Vilaine, Indre-et-Loire, Isère, Loire-Atlantique, Maine-et-Loire, Marne, Meurthe-et-Moselle, Bas-Rhin, Rhône, Haute-Savoie, Paris, Seine-Maritime, Seine-et-Marne, Yvelines, Somme, Yonne, Essonne, Hauts-de-Seine, Val-d'Oise, Guyane, Mayotte, Service de la Documentation Nationale Cadastre (78), Direction Nationale d'Enquêtes Fiscales (93), Service d'Appui aux Ressources Humaines (93).

37 contrôleurs des Finances publiques : Ain, Aisne, Hautes-Alpes, Alpes-Maritimes, Ardennes, Aube, Aude, Bouches-du-Rhône, Charente-Maritime, Corrèze, Haute-Corse, Dordogne, Drôme, Finistère, Haute-Garonne, Gironde, Indre, Loire, Loiret, Manche, Haute-Marne, Morbihan, Nord, Oise, Puy-de-Dôme, Pyrénées-Atlantiques, Hautes-Pyrénées, Saône-et-Loire, Tarn, Var, Vosges, Yonne, Territoire-de-Belfort.

93 agents des Finances publiques : Aisne, Ardèche, Ardennes, Aude, Aveyron, Calvados, Cher, Corsedu-Sud, Dordogne, Doubs, Drôme, Eure-et-Loir, Finistère, Gard, Gironde, Ille-et-Vilaine, Indre, Isère, Loire, Loire-Atlantique, Loiret, Maine-et-Loire, Manche, Marne, Mayenne, Meurthe-et-Moselle, Meuse, Moselle, Oise, Pas-de-Calais, Puy-de-Dôme, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Orientales, Bas-Rhin, Haut-Rhin, Rhône, Haute-Saône, Saône-et-Loire, Sarthe, Savoie, Haute-Savoie, Paris, Seine-Maritime, Seine-et-Marne, Yvelines, Deux-Sèvres, Somme, Vaucluse, Vendée, Vosges, Essonne, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne, Val-d'Oise, Guyane, Mayotte, Direction Générale des Grandes Entreprises (93), Direction de Contrôle Fiscal Ile-de-France (93), Service d'Appui aux Ressources Humaines (93), Direction des Impôts des Non Résidents (93), Direction Spécialisée des Finances Publiques pour l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris (75), Direction Spécialisée des Finances Publiques pour l'Étranger (44).

Pour tous renseignements et **téléchargement d'un dossier de candidature**, consultez le site : www.economie.gouv.fr → accéder à mon espace recrutement → recrutement sans concours → Recrutement travailleurs en situation de handicap → DGFIP – avis de recrutement de travailleurs handicapés par la voie contractuelle au titre de l'année 2023 ou contactez les correspondants suivant par courriel :

Direction Départementale des Finances Publiques des Hauts-de-Seine
167-177 avenue Joliot Curie
Division des Ressources Humaines
92013 NANTERRE CEDEX
fatiha.rachidi@dgfip.finances.gouv.fr
charlaine.giroird@dgfip.finances.gouv.fr
sonia.tellati@dgfip.finances.gouv.fr

Date limite de dépôt des candidatures : le 20 janvier 2023

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Laurent HOTTIAUX

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>